

**Le mot du maire**

Ce mot est très technique et financier, et donc peu littéraire, mais il est de mon devoir de vous tenir informé le mieux possible de l'évolution du projet de votre municipalité. Vous avez constaté que les travaux dans la traversée du bourg se poursuivent avec la suppression de plusieurs poteaux électriques et téléphoniques, ainsi que la pose de la nouvelle conduite d'eau potable sous la rue de Donnier et en accotement du premier tronçon de la voie nouvelle. Mais ce programme d'investissement qui vise à valoriser l'ensemble du bourg comporte aussi de nouvelles constructions pour le club de football, l'école et la salle des fêtes. Après avoir obtenu de la part de l'Etat un montant de subvention de 301 579 € dans le cadre du contrat ruralité signé avec le Pays Voironnais, la commune peut envisager d'engager ces travaux. Ceci étant, il me reste à obtenir l'aide financière du pays Voironnais au titre de sa compétence aménagements structurants. La réponse à cette demande importante sera donnée dans quelques mois. En attendant, et pour respecter les impératifs de calendrier de la subvention de l'Etat, nous avons mandaté des architectes pour déposer deux permis de construire et une déclaration préalable. Le premier permis, et non des moindres, concerne la construction de nouveaux vestiaires pour le club de football. Ce projet est, vous le savez, consécutif d'un besoin de l'évolution des équipements sportifs demandée par les instances footballistiques pour que notre club de Velanne puisse évoluer officiellement en catégorie six. Agrandissement du terrain et nouveaux vestiaires sont des impératifs pour l'obtention de ce classement, et ne pas engager ces travaux aurait mis le club sous la menace de la non validation de ses matches par les instances. Après négociation avec la ligue de football, l'augmentation des dimensions du terrain a été ramenée à 90 m par 58 m au lieu des 100 m par 60 m exigés. Cet accord sur ce premier investissement a permis d'envisager celui de la construction des nouveaux vestiaires, l'un n'allant pas sans l'autre, car la longueur de 100 mètres était tout à fait impossible à réaliser techniquement et financièrement. Le projet des nouveaux vestiaires a été réfléchi avec les responsables du club et il a été présenté lors de son assemblée générale du 17 juin. Le taux de subvention approche le taux maximal de 80% et l'acquisition des terrains nécessaires pour l'agrandissement et les vestiaires est en passe, sans jeu de mot, d'aboutir. Je précise que les financements externes sont pour les vestiaires de 97 867€ du département de l'Isère, 81 158 € de l'Etat et 17 902 € de la région Rhône-Alpes Auvergne. Pour l'agrandissement du terrain il est prévu une aide du Pays voironnais de 50% soit environ 29 400 € (devis à affiner). Le deuxième permis concerne la construction d'un préau à l'école de 10 m par 5 m le long du mur d'enceinte côté garage à vélos et devrait coûter environ 19 000 € HT (devis à affiner). Le taux de subvention est de 60% (20% du département de l'Isère, 34% de l'Etat et 23% du Pays voironnais). Construction envisagée à l'automne. La déclaration préalable concerne la construction d'un auvent en sortie de



la porte de la cuisine de la salle des fêtes, auvent qui abriterait un four banal. Cet auvent est demandé depuis de nombreuses années par les usagers de la salle qui demandent à être protégés de la pluie quand ils s'installent à l'extérieur pour barbecue et autre friteuse. Quant au four banal, il viendra compléter l'offre de services de notre salle des fêtes avec possibilité de cuire au feu de bois pizzas, pains ou autres plats. Je tiens beaucoup à ce projet qui doit participer du plaisir de faire ensemble et d'être ensemble, notamment pour les associations. Le montant très estimatif actuel est de 36 000 € HT et le taux de subvention est de 34% de la part de l'Etat et 33% du Pays voironnais. Pour ce qui est des autres travaux, j'ai le plaisir de vous informer du soutien du Pays voironnais au titre de l'aide aux petites communes. Le montant du fonds de concours attribué à Velanne pour trois ans est de 92 357 € et permet à la commune de se faire financer 50% du montant HT de n'importe quel investissement. En plus de cette recette d'investissement, le Pays voironnais a augmenté sa dotation de solidarité communautaire de 7 696 € par an pendant trois ans. Nous avons donc déjà obtenu un premier fonds de concours de 7 659 € pour le rachat du matériel de restauration au 1884 et 2 621 € pour la réfection du sol du hall d'entrée du bâtiment de l'école ainsi que pour la pose de trois interphones et la commande électrique du portail extérieur. D'autres demandes sont en cours concernant les différentes acquisitions foncières pour les aménagements sportifs et la réalisation du deuxième tronçon de la voie nouvelle. Toutes ces aides sont précieuses, et même si elles ont demandé un travail important pour les obtenir je suis très satisfait du résultat obtenu car nous sommes petit à petit en capacité de faire aboutir l'essentiel de notre projet communal. Je vous souhaite un très bel été

Denis MOLLIERE

## URBANISME

Pour toute question concernant les autorisations d'urbanisme merci de prendre rendez-vous avec M. Bernard de MONTFALCON au 06 20 66 08 54 ou à l'adresse mail suivante : [bernard.demontfalcon@gmail.com](mailto:bernard.demontfalcon@gmail.com).

Bernard de Montfalcon.

## CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

### **Matinée nettoyage du samedi 21 avril 2018**

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette matinée. Nous avons nettoyé les bois près des aires de stationnement à Grosset et dans les côtes de Velanne ainsi que quelques zones à la Ramelière. La tâche était moindre que lors de la 1<sup>ère</sup> manifestation mais nous constatons quand même encore des dépôts sauvages sur ces secteurs. Nous rappelons que les contrevenants encourrent une amende et des poursuites judiciaires.

Jocelyn THENOT

## L'école Rose Valland à Velanne en ce début d'année 2019, que s'est-il passé ?

### Festival « Arts Urbains » :

Dans le cadre du festival « Arts Urbains » qui s'est déroulé à Chirens, le chanteur ALEM, champion du monde de Beat-Box, a fait une démonstration de son art. Les élèves ont même pu jouer à un quizz musical. Par ailleurs, Karim Felouki, danseur et chorégraphe de la compagnie Réflexe, a permis aux CP-CE1 et CE2 de constituer le début d'une « Break-dance ». Cette danse hip-hop a été enrichie par la suite et présentée lors du spectacle de fin d'année de l'école.

### Projet « maquettes en pisé » :

Jeudi 26 avril, la classe de Julien COLIN a passé la journée à Grenoble : le matin, Nathalie, de l'association CRATERE, leur a proposé des expériences pour comprendre ce qu'est la terre et notamment le pisé. Les élèves ont adoré faire des cubes en pisé à l'aide de coffrages et de pisons (l'outil qui permet de compacter la terre). L'après-midi, les élèves ont été accueilli par Ingrid et son équipe, dans les ateliers de l'AVIPAR. Cette association permet à des personnes en situation de handicap de faire la promotion du patrimoine architectural à travers la constitution de maquettes. Les enfants ont alors appris les différentes étapes de construction d'une maquette. Le projet « maquette en pisé » commence alors...



**Festival « Autour du pisé » :** Lors du Festival « Autour du pisé » qui s'est déroulé sur notre commune à la Ramelière le WE des 23 et 24 juin, les GS, CP, CE1 et CE2 ont pu dévoiler le fruit de leur minutieux travail entrepris deux mois plus tôt. Ainsi, ils ont présenté les six maquettes de murs en pisé (actuellement exposées à la mairie) qu'ils ont réalisées en reproduction de murs de notre village.

**Pour la commémoration du 8 mai,** les élèves de la classe de Patricia GALLIN ont préparé un portrait géant de la résistante Rose-Valland, dont notre école porte le nom depuis l'année dernière, et ils ont lu un texte sur cette résistante et son action pour sauver de nombreuses œuvres d'art pendant la seconde guerre mondiale.

**Projet « Paysage en Mouvement » :** Le samedi 19 mai, la « Nuit des musées » a marqué le lancement de l'exposition intitulée « Paysages en Mouvement ». CP-CE1 et CE2 ont pu exposer leurs œuvres originales au Musée Mainssieux, à Voiron.



**Projet « Ecole et Cinéma » :**

Vendredi 8 juin, les CE2, CM1 et CM2 sont allés voir « ADAMA », le troisième film de leur programme annuel au cinéma de Pont de Beauvoisin. Ainsi s'achevait le projet «Ecole et Cinéma» qui a permis aux élèves de constituer ou d'enrichir leur culture cinématographique.

En écho à cette expérience, la médiathèque de Chirens a prêté des tablettes pour permettre à la classe de Patricia GALLIN de réaliser des Stop-Motion. Ces courts films d'animation sont nés de l'imaginaire des enfants.

**Kermesse et spectacle de fin d'année à la salle des fêtes de Velanne :**

Samedi 30 juin, les écoliers Velannois ont présenté leur spectacle de fin d'année devant des familles attentives. Au programme, des danses, une chanson, une démonstration de gymnastique (suite aux séances animées en amont par Monique) et la projection des Stop-Motion (Cf ci-avant). L'après-midi, le Sou des Ecoles, toujours aussi dynamique et inventif, a proposé un repas froid et surtout des animations médiévales mises en œuvre par l'association « Chantelame ».

**Projet « Basket Ecole » :**

Dans le cadre du projet « Basket Ecole », 6 classes du secteur se sont rencontrées pour une grande journée de sports collectifs. Ceci, après avoir réalisé 5 séances de basket encadrées par Célia Omacini du basket-club de St Geoire en Valdaine.

**Sortie de fin d'année:**

Enfin l'année de nos « petits » s'est terminée par la sortie de fin d'année qui a eu lieu le lundi 2 juillet. Les 2 classes ont partagé un temps de détente sportive au parc de la Brunerie à Voiron. Au programme, parcours accrobranche, chasse au trésor et parcours de motricité ont fait la joie des élèves et de leurs précieux accompagnants (merci à toutes et tous qui ont accompagné et donc permis nos sorties).

Rendez-vous en septembre pour d'autres aventures et projets dont un de taille et des plus motivants: une classe découverte montagne et musique à Autrans ! Mais cela, nous en reparlerons, pour l'heure il faut recharger les batteries !

Nathalie Givois, adjointe en charge de l'école

## VIE ASSOCIATIVE

### FOYER DES JEUNES

Ce sont les 15 ans du foyer !! Nous vous convions à fêter ça le **samedi 1 septembre 2018 à partir de 20h00** à la salle des fêtes de Velanne. Nous vous réservons plein de surprises et comme d'habitude ce sera autour d'un sympathique repas dansant.

Nous passerons de maison en maison afin de vendre les tickets pendant le mois d'août.

Par ailleurs, vous pouvez réserver vos places au numéro suivant : Raphael au 06-78-77-06-71.

Nous vous espérons nombreux pour cette soirée événement !!

### SOU DES ECOLES

# Merci

Le Sou des Ecoles de Velanne tient à remercier très sincèrement la municipalité et tous les Velannois pour leur aide et leur présence lors des différentes manifestations organisées tout au long de l'année. Grâce à tous, les actions proposées ont été un succès. Nous vous donnons donc rendez-vous à la rentrée prochaine avec la traditionnelle vente de brioche. En attendant, nous vous souhaitons un très bel été.

### HÉRON BLEU

La fin de l'année sportive du taïchi chuan "Ecole du Héron Bleu" s'est terminée par une sympathique soirée suivie d'un intermède musical : Nathalie au saxo, Marlène et Yves à la guitare.

Tous les cours de la région reprendront en septembre.

**Le lundi soir 6 août de 18 heures à 20 heures** un entraînement pour toutes les personnes intéressées... sur le terrain de foot de Velanne et en cas de pluie à la salle des fêtes de Velanne.

Le Héron Bleu donne des cours de tai-chi-chuan traditionnel dont l'enseignement était dispensé par MAITRE NOWAS, Maitre disciple du temple de SAHOLIN 32<sup>ème</sup> GENERATION.

Dès septembre... N'hésitez pas à venir essayer. Deux cours vous seront offerts.

Passez un bel été.

Monique et Yves Blanchin

06 19 89 44 48



## GRAIN D'PHONIE VELANNE

### **CA Y EST NOTRE GROUPE VOCAL GRAIN D'PHONIE VELANNE EST NÉ !!!**

Nous vous accueillons dans une ambiance détendue et joyeuse, à partir du 13 SEPTEMBRE de 19H45 A 22H (deux essais vous sont offerts) rendez-vous à la mairie de Velanne à la salle du conseil.

Pour tous renseignements : Marie-Christine DUPOUX : 06 25 90 49 44 ou Catherine LANOUE : 07 70 52 16 14

## **CCAS**

### **Repas des seniors**

LE 1<sup>ER</sup> juillet, beau dimanche ensoleillé, le CCAS a convié les Seniors de la commune au Bar Restaurant du village « Le 1884 ». La nouvelle équipe nous a réservé un accueil chaleureux. Ambiance conviviale et plaisir de se retrouver en partageant un bon repas ont rythmé cette journée.

### **Portage de repas**

Un service de livraison de repas, quotidien ou à la demande, est actuellement proposé aux habitants par ROM-TRAITEUR installé à SAINT GEOIRE EN VALDAINE.

La Résidence Plein Soleil, maison de retraite de MONTFERRAT nous a contactés pour nous rappeler le service proposé aux personnes âgées depuis 2015 :

« Des repas préparés le jour même, avec des produits frais, équilibrés, et qui tiennent compte des recommandations nutritionnelles du GEMRCN liées à ce public. Servis en liaison chaude dans des gastronomes réutilisables. La personne âgée choisit les jours de livraison de ses repas (sauf le dimanche). Possibilité de décommander la veille pour le lendemain. Les menus sont proposés chaque vendredi pour la semaine suivante. Ils peuvent être adaptés selon les contres indications médicales, et les goûts particuliers dans la mesure des possibilités du chef cuisinier. »

Personnes à joindre : Patricia BONFORT et Florence PAILLET. Tel : 04 76 32 33 35.

Par mail : [patricia.bonfort@paysvoironnais.com](mailto:patricia.bonfort@paysvoironnais.com) - [florence.paillet@paysvoironnais.com](mailto:florence.paillet@paysvoironnais.com)

### **Accompagnement social**

Lors de sa dernière réunion, le CCAS a pris la décision d'étudier les possibilités d'aide à apporter à certains parents afin de faciliter la participation des enfants du village aux activités du CENTRE de LOISIRS de la Valdaine.

N'hésitez pas à nous contacter à la rentrée soit par courrier, ou auprès du secrétariat de mairie qui transmettra, ou auprès de Monique MARTINETTO vice-présidente du CCAS : Tél : 06 82 61 70 86

Monique MARTINETTO

## DIVERS



Programme de l'été du Bar Restaurant Au 1884 à Velanne

**Le 20 juillet**, concert Boulevard des Allongés, pop française suivi d'un karaoké !!

**Le 4 août**, karaoké pizza !

**Le 31 août**, exceptionnellement, karaoké pizza !

Fermeture annuelle du 1er septembre au 17 septembre inclus

### Rappel des horaires d'ouverture :

Mardi mercredi et jeudi : 7h-18h30 (environ) et restauration le midi. Venez découvrir notre formule été...

Vendredi et samedi : 7h-1h (du matin !) restauration vendredi midi et soir, samedi soir

Dimanche : 7h30-18h (environ) restauration midi

Dépôt de pain (viennoiseries et pains spéciaux sur réservation), et journaux

Des glaces, des salades, de nouvelles cartes etc.....

### Déclaration annuelle de ruches : du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018)

## Projet culturel original : un parcours poétique et musical en septembre à Velanne

Fin septembre, l'association « L'autre Compagnie » viendra s'installer à Velanne pendant 2 ou 3 jours dans l'espace public, après une itinérance en Pays Voironnais, pour une expérience poétique itinérante et collective (EPIC). Deux musiciens conteurs viendront gratuitement au hasard des portes privées et publiques à notre rencontre, le temps d'une histoire racontée en famille, puis proposerons ce qu'ils appellent une soupe aux cailloux collective où chaque habitant rencontré sera invité à apporter un légume et partager la préparation d'une grande soupe lors d'une soirée festive. Cette EPIC a déjà été expérimentée avec succès en avant pays savoyard et ce projet, financé par le programme européen Leader et par le Département. Il a été présenté au conseil municipal de ce jeudi 5 juillet par Nathalie Thomas de l'association « L'autre Cie », pour que chaque élu soit en capacité d'être un relais auprès de la population, et a reçu un accueil très favorable.

Vous pouvez en savoir davantage en contactant l'association à l'adresse [contact@lautre Cie.fr](mailto:contact@lautre Cie.fr) ou en allant consulter leurs réalisations :

Retour en 1mn30 sur 3 ans de résidence en Chartreuse 2014-2016 :

<http://artsandsociety-iygu.org/artists/nathalie-thomas/>

Traverser EPIC le tour du sujet à la radio en 4mn09 :

<http://info-pla.fr/news/l-autre-cie-dans-toute-la-france-66>

Notre actualité :

<https://www.facebook.com/LAutreCie/>

<https://www.facebook.com/lapluspetitesalledespectaclenomadedumonde/>

Le site (en rénovation) de la Cie : <https://compagnienathaliethomas.com/>

### ADRESSE MAIL MAIRIE

Merci de bien vouloir noter la nouvelle adresse mail de la mairie : [mairie@velanne.fr](mailto:mairie@velanne.fr)

### NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral tous les travaux réalisés à l'aide d'engins pouvant causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables	8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Dimanche - Jours fériés	10 h 00 à 12 h 00 *

\* L'après-midi du dimanche et des jours fériés, toute utilisation d'un engin bruyant est interdite